

L'Europe s'engage avec les Antilles-Guyane dans la Grande Caraïbe avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)



OHADAC

Organisation pour l'Harmonisation
du Droit des Affaires dans la Caraïbe

Congrès OHADAC

21 et 22 septembre 2015

Horaires : de 8h30 à 17h30

Complexe World Trade Center

à Pointe-à-Pitre/Jarry, Guadeloupe



Le projet OHADAC : contribution à l'intégration régionale de la Caraïbe

OHADAC, acronyme de l'Organisation Pour l'Harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe, organise "Le" congrès de l'année 2015 en matière de Droit des Affaires intracaribéen. En effet, cet événement annonce la volonté forte de fédérer le droit juridique et judiciaire de ces territoires.

L'Association **ACP LEGAL** œuvre depuis 2007 à l'émergence du projet OHADAC. Elle est présidée par Madame **Catherine SARGENTI** et a son siège en Guadeloupe. L'association bénéficie du soutien des régions Guadeloupe, Guyane, Martinique, et de la France de par les financements du **FCR** (Fonds de Coopération Régional) et du **FEDER** (Fonds Européen de Développement Régional) dans le cadre du programme INTERREG Caraïbes.



PRÉSENTATION DU CONGRÈS OHADAC

Le **projet OHADAC** a été porté sur les fonds baptismaux par la Conférence du même nom qui s'est tenue le **15 mai 2007** à Pointe-à-Pitre, Guadeloupe.

Il tire son nom du traité **OHADA** d'Harmonisation du Droit des Affaires qui unit **17 pays** de l'Afrique Subsaharienne, aujourd'hui considéré comme un exemple d'intégration par la communauté internationale.

PRÉSENTATION DE ACP LEGAL

L'association **ACP LEGAL** a été constituée pour la mise en place du projet **OHADAC**. Elle a pour vocation d'encourager les entreprises et les juristes, d'aires culturelles ou linguistiques diverses, à accompagner les territoires caribéens dans une réflexion agissante à travers la mise en place, à terme, d'un système de droit unifié des affaires.

Le projet **OHADAC** a pour objectif de promouvoir les échanges et l'intégration régionale dans les Caraïbes pour le développement économique et humain.

Le **projet OHADAC** se décline à l'aune de son environnement géographique. Constituées d'une mosaïque d'Etats issus des colonisations anglaise, hollandaise, espagnole et française, les Caraïbes recouvrent des réalités juridiques et judiciaires bien différentes. Certaines sont issues de pays de Common Law pour la plupart de la Caraïbe anglophone, d'autres sont issues de pays de droit romano-germanique pour la Caraïbe hispanophone et francophone.

Malgré les différences liées à l'histoire et au peuplement des Caraïbes, leur cloisonnement limitant leur développement économique et l'émergence d'une identité culturelle commune, ces territoires s'inscrivent depuis près d'un demi-siècle, dans de multiples démarches volontaires de coopération interrégionale et internationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action visant à proposer des textes pour l'harmonisation du droit des affaires, **ACP LEGAL** a sélectionné des experts de renommée internationale dont les missions portent sur la rédaction des textes suivants :

- **Principes OHADAC** relatifs aux contrats du commerce international
- **Loi-modèle OHADAC** relative au droit international privé
- **Loi-modèle OHADAC** sur les sociétés commerciales
- **Règlement OHADAC** d'arbitrage et de conciliation

La présentation de ces travaux fait aujourd'hui l'objet du congrès OHADAC, organisé par **ACP LEGAL**, en présence des représentants de prestigieuses institutions et des différents Chapitres, qui aura lieu les **21 et 22 septembre 2015** au CWTC de Jarry en Guadeloupe.



Ce congrès est aussi l'occasion d'annoncer la naissance de la toute première institution de l'OHADAC, « **le Centre OHADAC d'Arbitrage et de Conciliation** », dont le siège se situe en Guadeloupe.



Bertrand Ancel
Prof. Dr.

Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Président du Comité français de Droit international privé et Directeur de la Revue critique de droit international privé.



Sixto Sánchez Lorenzo
Prof. Dr. Dr.h.c.

(Chair) Professeur de droit international privé de l'Université de Grenade, membre de l'Académie Internationale de Droit Comparé, arbitre International, membre de l'ILAHDI.



José Carlos Fernandez Rozas
Prof. Dr. Dr.h.c.

Directeur du Département de droit international public et privé de l'Université Complutense de Madrid, Associé de l'Institut de Droit International, Arbitre International, Membre de l'IHLADI.



Rodolfo Dávalos Fernández
Prof. Dr.

(Chair) Professeur de droit international privé et droit commercial à l'Université de La Havane, Président de la Cour Cubaine d'Arbitrage, Arbitre international, Membre de l'ILAHDI.

Congrès OHADAC

Le Congrès Ohadac pose les bases d'une réelle intégration régionale des pays et territoires de la Caraïbe.



Contact Presse & Médias

Judith Halfon

Tel : 06 90 71 56 48

E.mail : urbandreamers@gmail.com

Inscriptions gratuites sur le site Internet

<http://www.ohadac.com>

E.mail: ohadac2@gmail.com



Le congrès OHADAC est co-financé par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) dans le cadre du programme INTERREG Caraïbes.

ACP Legal - Tour Sécid, Place de la Renovation - 97110 Pointe-à-Pitre - GUADELOUPE (FWI) - www.ohadac.com
E-mail : contact@ohadac.com - ohadac2@gmail.com

